

Groupe scolaire Maurice TEILLET

30 route de Saint-Germain 24520 COURS-DE-PILE – Tél : 07 69 57 80 24 – Courriel : ce.0240372z@ac-bordeaux.fr

Conseil d'école du 18 mars 2025

Ordre du jour : Projets de classes et d'école (en cours et à venir) - Budget école pour l'année civile 2025 - Bilan coopérative scolaire année civile 2024 - Point "intermédiaire" sur les prévisions d'effectifs / carte scolaire - Evaluation des rythmes scolaires - Elaboration de la charte école/famille

Présent(e)s :

Professeurs : Mme GRASSI, Mme HEUREUDE, Mme MONBILLIARD, Mme SONDERER-RAYET, Mme COURTABESSIS, Mme GENOVESIO, Mme MESPLÈDE.

AESH : Mme RICHER

Représentants des parents d'élèves : M. BOUCHET, Mme CHABANES

Représentants de la mairie : Mme BELUGUE et M. RUDELIN, adjoints

Excusé(e)s : Mme HARDY, enseignante – M. MONTAL, Inspecteur – M. CAPURON, Maire de Cours-de-Pile – Mmes NAVAL, DUFAU, DE SOUSA, MERLOS LANNET et NOUGUEY DARCE, représentantes de parents d'élève – Mmes JALADON et PEUGNY, AESH.

Secrétaire de séance : Mme GRASSI

• Effectifs et répartitions.

- PS/MS de Mme HARDY : 19 + 5 soit 24 élèves
 - MS/GS de Mme GRASSI : 9 + 14, soit 23 élèves
 - GS/CP de HEUREUDE : 5 + 16, soit 21 élèves
 - CE1 de Mme MONBILLIARD : 20 élèves
 - CE2 de Mme SONDERER-RAYET : 25 élèves
 - CM1 de Mmes COURTABESSIS et GENOVESIO : 20 élèves
 - CM1/CM2 de Mme MESPLÈDE : 6 + 18 soit 24 élèves
- soit un effectif total de 157 élèves répartis sur les 7 classes.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025 sont les suivantes (effectuées en novembre 2024 avec les données des familles et de la mairie et ajustées en fonction des arrivées et départs de l'année en cours) : 16 PS, 20 MS, 15 GS, 18 CP, 16 CE1, 19 CE2, 24 CM1 et 26 CM2 soit 154 élèves à l'heure actuelle.

Des arrivées durant l'été sont fréquentes chaque année. Ces effectifs sont provisoires.

• Évaluations nationales CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 :

Suite à l'analyse des évaluations nationales effectuée à la fin du premier trimestre, le projet d'école a été mis à jour. Les axes de travail dans les domaines fondamentaux retenus pour la fin de l'année et l'année 2025-2026 sont :

- en français : les outils et stratégies pour comprendre un texte (quelque soit sa nature). Le constat réalisé dans l'ensemble des classes est que les élèves ne se mettent pas en position de « chercheurs » lorsqu'ils sont face à un texte. Il faut donc trouver des moyens de les rendre plus actifs et développer leur vocabulaire.
- en mathématiques : la résolution de problèmes reste au cœur du travail. Le travail mené depuis plusieurs années sur la schématisation porte ses fruits mais le constat réalisé en français se retrouve en mathématiques. Un travail sur la logique est envisagé.

• Projets de classes :

- L'ensemble des classes de l'école poursuit son travail autour du thème de l'eau. Différentes activités ont déjà été réalisées et d'autres sont à venir (sciences, littérature, arts visuels...).

- Le projet école et cinéma prend fin le 20 mars (chaque classe aura alors eu l'occasion de découvrir 3 œuvres et de mener un travail oral ou écrit autour).
- Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement (pHARe), une réunion de secteur à destination de tout le personnel encadrant les enfants (enseignantes et personnels périscolaires) est prévue le 16 avril afin de créer une « culture commune » pour tous les encadrants.
- Suite à une première réunion en début d'année au collège, 4 écoles du secteur (dont la nôtre) travaillent sur une semaine défi « sans écran ». Les modalités seront communiquées aux familles lorsque le projet sera finalisé.
- Le cycle piscine des CE1 et CM1 prendra fin le 27 mars. La majorité des élèves a amélioré son aisance en milieu aquatique. La passation du « SAVOIR NAGER » sera proposée aux CM1. Les élèves de MS, GS et CP iront à la piscine au troisième trimestre.
- Le projet « balle ovale » prévu dans le courant de l'année pour les classes de CE1, CE2 et CM1-CM2 en collaboration avec l'USB est reporté à l'année 2025-2026 (problème d'organisation).
- Dans la poursuite du projet langue « EMILE », les classes de CM1 et CM2 correspondent avec des élèves tchèques de leur âge. Le versant « allemand » est abandonné, les résultats attendus au collège n'étant pas au rendez-vous. L'option allemand est supprimée en 6ème au collège de secteur.

• **Bilan financier de la coopérative scolaire :**

Le bilan financier de la coopérative scolaire avait été présenté conjointement à celui de l'association de parents d'élèves (section scolaire) lors de la réunion de début d'année.

Il est également présenté et détaillé ce jour aux membres du conseil d'école.

Pour informations aux familles, il est rappelé que les recettes proviennent des dons de début d'année scolaire, des recettes de la vente des photographies de classe et de la tombola organisée à la kermesse. Les dépenses consistent au financement des divers projets pédagogiques, à l'achat de petit matériel pour la cour ou les événements qui marquent l'année, le financement des sorties scolaires (en partenariat avec la section scolaire).

Pour l'année 2023/2024 :

Solde au 01/09/2023 : 3545,58€

Recettes de l'année : 4707,17€

Dépenses de l'année : 5064,28€

Pour l'année 2024/2025 :

Solde au 01/09/2024 : 3188,47€

Recettes à ce jour : 3513,50€

Dépenses à ce jour : 1904,11€

• **Budget mairie pour l'année 2025 :**

Il sera voté au mois d'avril.

• **Consultation sur les rythmes scolaires :**

La loi en vigueur prévoit une organisation du temps scolaire sur une semaine de classe à 4 jours et demi.

A ce titre, parents, enseignants et municipalité ont été concertés.

L'enquête menée auprès des familles donne 87% de familles favorables à la semaine de 4 jours contre 13% pour le retour à 4 jours et demis.

Pour différentes raisons (fatigabilité des enfants, organisation familiale, offre d'accueil périscolaire et extrascolaire sur le territoire...), le renouvellement de la dérogation pour une semaine organisée sur 4 jours est demandé à l'unanimité.

• **Charte école/famille :**

Une charte régissant les relations entre l'école et les familles est demandée par les services de l'Education Nationale. La charte élaborée par le conseil d'école (équipe enseignante, représentants de parents et élus) est annexée à ce procès-verbal.

Le travail sur ce document a ouvert la discussion sur la question des devoirs : à l'école primaire, ils consistent principalement en l'apprentissage des leçons (que l'enfant doit pouvoir reformuler avec ses propres mots ou apprendre par cœur), et s'accompagnent parfois d'un entraînement (calcul à poser, verbe à conjuguer...) qui est corrigé en classe.

Pour l'équipe enseignante, ce temps de mémorisation est indispensable et permet également un lien avec la famille (réaction de l'enfant face aux notions abordées, implication dans la scolarité de l'élève).

Mis en valeur dans le projet de programmes pour la rentrée 2025, ce temps peut s'avérer compliqué pour certaines familles. L'équipe enseignante rappelle que, comme elle le précise à chaque réunion de rentrée, la famille est invitée à venir discuter avec l'enseignante en cas de tension sur ce sujet. Pour les élèves en difficultés, les devoirs demandés sont alors adaptés.